

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/06/2026 - B2026/003196 - 2005 B 00727 - 483 436 911 - A.R.V.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1	Zac de Damencourt Carrefour Gissac 97160 LE MOULE
SIRET 4 8 3 4 3 6 9 1 1 0 0 0 2 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	10 706
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL AUNOREC LA HOUSSAIE 97160 LE MOULE	ARV Formations Centre OASIS - ZAC de Damencourt Identité du déclarant: 97160 LE MOULE Date: 09/04/2024 Qualité et nom du signataire: OXYBEL Arlette Signature: [Signature]
Sté d'Expertise Comptable Sarl AUNOREC 483 480 794 00039 Tél.: 0590 20 15 68 Fax : 0590 20 15 46 d'Audit et Application des normes Comptables	Tel: 0590 241 6611 / 0690 531 832 Siret: 483 436 911 00026 code naf 8553Z
Examen de conformité fiscale (ECF)	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065													
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS													
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même										a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d			
Montant des distributions										e			
autres que celles visées en (a),										f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g			
										h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j			
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
- SARL, tous les associés ; - SCA, associés gérants ; - SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :								
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.		Indemnités forfaitaires.	Remboursements.						
1			2	3	4	5	6	7	8				
I DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										94 500			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)													
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entrepriseSARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

Adresse de l'entrepriseZac de Damencourt97160 LE MOULE

Numéro SIRET *48343691100026Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122025		31122024		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	7 501	016	7 501			
	Immobilisations corporelles *	028	99 764	030	75 351	24 413	27 984	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 390	042		2 390	2 390	
Total I (5)		044	109 655	048	82 852	26 803	30 374	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	9 188	070	9 188		1 651
		Autres * (3)	072		074			7 735
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3 747	086		3 747	12 695	
	Total II	096	12 935	098		12 935	22 081	
	Total général (I+II)	110	122 590	112	82 852	39 738	52 455	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			3 500		3 500	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			350		350	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134			33 555		40 704	
	Résultat de l'exercice	136			(10 706)		(7 149)	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142			26 700		37 405	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154						
	Emprunts et dettes assimilées	156					1 818	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			1 509		7 505	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	3 306		11 529		5 626	
	Comptes courants d'associés	173					100	
	Autres dettes	175						
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176			13 038		15 049	
	Total général (I + II + III)	180			39 738		52 455	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		6 352	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Certifié conforme à l'original

Dossier N° 000025 en EurosAttestation de présentation des comptesSARL AUNOREC

Désignation de l'entreprise SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2025 Exercice N-1 clos le 31 12 2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
		215		214			25
Production vendue	services *	217		218	224 672		203 025
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			7 500
Autres produits				230	1 680		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	226 352		210 550
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises) *				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 913		2 061
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 5 297 - immobilier)			242	116 729		135 473
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 167	244	2 288		1 623
Rémunérations du personnel *				250	98 761		62 081
Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	8 126		3 080
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	10 423		16 777
Dotations aux dépréciations				256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262			60
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	238 240		221 155
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(11 889)		(10 605)
Produits financiers				280			82
Produits exceptionnels				290	2 672		14 208
Charges financières				294	458		488
Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D))	347 / 348		300	1 031		10 344
Impôts sur les bénéfices *				306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(10 706)		(7 149)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	10 706
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprise nouvelle (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987			342
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989			
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	10 706
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables * : ... 7... 149 dont imputés sur le résultat .						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	10 706

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

Neant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	7 501	412		414		416	7 501		7 501
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	41 284	452	6 852	454		456	48 136		48 136
	Matériel de transport	460	39 997	462		464		466	39 997		39 997
	Autres immobilisations corporelles	470	11 631	472		474		476	11 631		11 631
	Immobilisations financières	480	2 390	482		484		486	2 390		2 390
TOTAL		490	102 803	492	6 852	494		496	109 655		109 655

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	7 501	502		504		506	7 501
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	16 131	542	6 941	544		546	23 072
	Matériel de transport	550	37 166	552	3 481	554		556	40 648
	Autres immobilisations corporelles	560	11 631	562		564		566	11 631
	TOTAL	570	72 429	572	10 423	574		576	82 852

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605	607	
	Autres provisions réglementées	610		612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620		622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640		642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664	666	
TOTAL		680		682	684	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	7 149
Déficits reportables			984	7 149
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	860 10 706
Déficits de l'exercice			860	10 706
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	17 855

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Montant de la TVA collectée	374	17 064
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 760
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690		Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		Revenu brut social (si le montant est positif)	693	

CERTIFIÉ CONFORME À L'OPINION

5

Désignation de l'entreprise : SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
		861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	224 672
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	224 672
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 680
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 680
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	58 470
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	40 320
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	98 790
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	127 562
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	127 562
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	224 672
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2025 160 31/12/2025
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 128 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE et 1329-AC et 1329-DEF, et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

Cejaid Quaiam

CONFORME A L'ORIGINAL

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

2

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

48343691100026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

ADRESSE (voie)

Zac de Damencourt

Carrefour Gissac

CODE POSTAL

97160

VILLE

LE MOULE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	350
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

SAMBIN

Prénom(s)

Arlette

Nom d'usage

OXYBEL

% de détention

42.86

Nb de parts ou actions

150

Naissance : Date

101151

N° Département

97

Commune

LE MOULE

Pays

FR

Adresse : N°

30

Voie

RUe du lait

Code postal

97160

Commune

LE MOULE

Pays

France

Titre (2)

M

Nom de famille

THEZENAS

Prénom(s)

Laurent

Nom d'usage% de détention

28.57

Nb de parts ou actions

100

Naissance : Date

100863

N° Département

97

Commune

LE MOULE

Pays

FR

Adresse : N°Voie

Section Cocoyer

Code postal

97160

Commune

LE MOULE

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Cegid Quadra

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 4 8 3 4 3 6 9 1 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ARV AUTO ECOLE FORMULE 1

ADRESSE (voie) Zac de Damencourt Carrefour Gissac

CODE POSTAL 97160 VILLE LE MOULE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	350
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

SARL A. R. V.

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt - Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727**

**APPROBATION DES COMPTES
ANNUELS DE L'EXERCICE 2025**

Rapport de Gestion - Textes de résolutions - PV d'Assemblée générale

SARL A. R. V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt - Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport fait apparaître les résultats financiers de la société réalisés au cours dudit exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

certifie conforme à l'original


PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation ont été établis selon les règles comptables en vigueur, par un Cabinet d'Expertise comptable, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes,
- ✓ Indépendance des exercices.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de deux cent vingt six mille trois cent cinquante deux euros (226.352,00 €) *contre (210.550,00 €) durant l'année N-1.*

Nos charges d'exploitations se sont élevées globalement à deux cent trente huit mille deux cent quarante euros (238.240,00 €) *contre (221.155,00 €) durant l'année N-1.*

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, nous affichons un résultat négatif de dix mille sept cent six euros (- 10.706,00 €) *contre (-7.149,00 €) durant l'année N-1.*

Après avoir, d'une part réaliser certains travaux, étendu nos offres de services, puis embaucher une nouvelle secrétaire et un nouveau formateur, nous pensions pouvoir atteindre un chiffre d'affaire bien plus conséquent.

Force est de constater qu'il n'y a pas d'adéquation entre ces nouveaux postes ouverts et la rentabilisation de ceux-ci. Une analyse approfondie s'impose.

DEVELOPPEMENTS GENERAUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre déficit étant ce qu'il est et pour la survie de notre société, l'achat d'un véhicule supplémentaire ne se fera pas, comme prévu, puisque la décision d'alterner l'existant entre les formateurs en place, a été prise. Par ailleurs, nous allons prochainement devoir statuer et prendre une décision quant à la cohérence des nouveaux postes pourvus.

ÉVENEMENTS IMPORTANT SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Avec l'accord de tous, les remboursements de frais et ou heures supplémentaires ont été gelés jusqu'à nouvel ordre.

Nous ne voyons pas d'élément important à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat négatif de dix mille sept cent six euros (- 10.706,00 €).

Nous vous proposons d'affecter celui-ci comme suit :

✓ Report à nouveau (- 10.706,00 €)

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérante, pour l'exercice écoulé.

Le Moule, le 5 mai 2026

La Gérante,



La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ les statuts de la société,
- ✓ les comptes annuels,
- ✓ le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- ✓ le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- ✓ Quitus à la gérance,
- ✓ Affectation du résultat,

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 31 décembre 2025 les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus de sa gestion à la gérante.

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat dudit exercice pour sa totalité en :

- ✓ Report à nouveau soit (- 10.706,00 €)

Cette résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

La présidente confirme qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende durant les trois années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

La Gérante,



THEZENAS
Laurent

Les associés,


OXYEL Vincent


SARL A. R. V.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.500,00 Euros - siret 483 436 911
ZA de Damencourt - Carrefour de Gissac
97160 Le Moule
RCS Pointe-à-Pitre 2005 / B 727

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSÉES
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026**

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat, s'il y a lieu et à donner quitus de sa gestion à votre gérance.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice et de sa gestion à la Présidente.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif de l'exercice, en report à nouveau soit dix mille sept cent six euros (-10.706,00 €).

SARL ALSEA
161 RESIDENCE GONTRAND SABLIER
RUE DES CITES UNIES
97110 POINTE A PITRE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SEGRETIER ADEMAR ET ASSOCIES

Centre d'affaires

97110 POINTE-A- PITRE

Téléphone 0590917841

Télécopie 0590835387

Numéro SIRET 83284798200010

*Certificat conforme
à l'original
le 22/05/2026
Attesté par*

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes	1
----- B I L A N -----	2
Bilan Actif	3
Détail de l'Actif	4
Bilan Passif	5
Détail du Passif	6
----- R E S U L T A T -----	7
Compte de Résultat 1/2	8
Compte de Résultat 2/2	9
Détail du Compte de Résultat	10
Soldes Intermédiaires de Gestion	12
Détail des Soldes Intermédiaires	13
----- A N N E X E -----	14
Règles et méthodes comptables	15
Annexe Bilan /2	18
Annexe Bilan /3	19
Annexe Compte de résultat	20
Annexe Divers	21
----- E T A T S F I S C A U X -----	22
BIC - Déclaration 2065 - Impot sur les Sociétés	23
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impot sur les Sociétés	24
BIC-RS 2033 A - Bilan	25
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	26
2033B - Divers à réintégrer	27
2033B - Divers à déduire	28
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	29
2033C - Détail du cadre III, plus & moins values	30
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	31
2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer	32
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	33
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	34
BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /2	35
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	36
----- Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE -----	37
Bilan Répartition graphique	38
Explication de la trésorerie et graphique	39
Tableau des Emplois et Ressources	40
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	41
Tableau de Fonds de Roulement	42
Analyse fonctionnelle du bilan	43

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL ALSEA** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	210 337 euros
Chiffre d'affaires :	0 euros
Résultat net comptable :	151 361 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à POINTE-A- PITRE
Le 13/05/2026

Signature

Signé par Emelyne Ademar
Le 13 mai 2026



doc_VEL4
tx_kZQW316bAV84

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET			41 240	96,95	(41 240)	-100,00
Participations			1 880	4,42	(1 880)	-100,00
SCI FREBAULT			1 880	4,42	(1 880)	-100,00
Créances rattachées à des participations			39 360	92,53	(39 360)	-100,00
CREANCES PARTICIPATION FREBAUL			39 360	92,53	(39 360)	-100,00
TOTAL IV - Actif Circulant NET	210 337	100,00	1 296	3,05	209 041	N/S
Autres créances	209 260	99,49	130	0,31	209 130	N/S
TVA A DECAISSER			53	0,12	(53)	-100,00
CREDIT TVA	183	0,09			183	
TVA/ FCT N PARVENUES	39	0,02	77	0,18	(39)	-50,00
ETAT CHARGES A PAYER	1 030	0,49			1 030	
SCI FREBAULT	208 008	98,89			208 008	
Disponibilités	1 077	0,51	1 166	2,74	(89)	-7,60
BRED	1 077	0,51	1 166	2,74	(89)	-7,60
TOTAL DU BILAN ACTIF	210 337	100,00	42 536	100,00	167 801	394,49

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

Capitaux Propres	Capital (dont versé)	7 800	7 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	780	780
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		(756)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	151 361	31 563
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	159 941	39 387
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	5 109	1 509
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489	977
	Dettes fiscales et sociales	44 798	663
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	50 396	3 149
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	210 337	42 536
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		50 396	3 149
(2) Dont emprunts participatifs			

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	159 941	76,04	39 387	92,60	120 554	306,97
Capital Social ou individuel	7 800	3,71	7 800	18,34		
CAPITAL	7 800	3,71	7 800	18,34		
Réserve légale	780	0,37	780	1,83		
RESERVE LEGALE	780	0,37	780	1,83		
Report à nouveau			(756)	-1,78	756	100,90
REPORT A NOUVEAU			(756)	-1,78	756	100,90
Résultat de l'exercice	151 361	71,96	31 563	74,20	119 798	379,75
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	50 396	23,96	3 149	7,40	47 247	N/S
Emprunts et dettes financières divers	5 109	2,43	1 509	3,55	3 600	238,60
ASSOCIE CPT E COURANT	5 109	2,43	1 509	3,55	3 600	238,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489	0,23	977	2,30	(489)	-50,00
FOURN/ FCT/N PARVENUES	489	0,23	977	2,30	(489)	-50,00
Dettes fiscales et sociales	44 798	21,30	663	1,56	44 135	N/S
ETAT IS	44 798	21,30	663	1,56	44 135	N/S
TOTAL DU BILAN PASSIF	210 337	100,00	42 536	100,00	167 801	394,69

Etats financiers au 31/12/2025

Compte
de
Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025		31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue			
	Montant net du chiffre d'affaires			
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions			
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)		6 946	719
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 601	43
	Salaires			
	Cotisations sociales			
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		2 060	
	Total des charges d'exploitation		10 606	762
RESULTAT D'EXPLOITATION			(10 606)	(762)
(1) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(10 606)	(762)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		206 888	32 625
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			206 888	32 625
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		123	
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			123	
RESULTAT FINANCIER			206 765	32 625
RESULTAT COURANT avant impôts			196 159	31 863
	Produits exceptionnels			363
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				363
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			44 798	663
Total des produits			206 888	32 988
Total des charges			55 527	1 425
BENEFICE OU PERTE			151 361	31 563
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation	10 606		762		9 844	N/S
Autres achats et charges externes	6 946		719		6 227	866,06
LOCATIONS	5 400				5 400	
CHARGES LOCATIVES ET COPROP.	624				624	
HONORAIRES	450		450			0,10
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	43				43	
SERVICES BANCAIRES	428		269		159	59,21
Impôts, taxes et versements assimilés	1 601		43		1 557	N/S
TAXE FONCIERE	1 601				1 601	
DRT ENREGT ET TIMBRE			43		(43)	-100,00
Autres charges	2 060				2 060	
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICE	972				972	
CHARGES DIV GESTION COURANTE	1 055				1 055	
PENALITES ET AUTRES CHARGES	33				33	
Résultat d'exploitation	(10 606)		(762)		(9 844)	N/S
Total des produits financiers	206 888		32 625		174 263	534,14
Produits financiers de participations	206 888		32 625		174 263	534,14
PRODUITS DE PARTICIPATION	206 888		32 625		174 263	534,14
Total des charges financières	123				123	
Intérêts et charges assimilées	123				123	
INTERETS AGIOS	123				123	
Résultat financier	206 765		32 625		174 140	533,76
Résultat courant avant impôts	196 159		31 863		164 296	515,14
Produits exceptionnels			363		(363)	-100,00
Produits exceptionnels			363		(363)	-100,00
PROD.EXCEPT./OPER.GESTION			363		(363)	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			363		(363)	-100,00
Impôts sur les bénéfices	44 798		663		44 135	N/S
IMPOTS STE	44 798		663		44 135	N/S

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/202512	01/01/202412	Variations%
	31/12/2025mois	31/12/2024mois	
Résultat de l'exercice	151 361	31 563	119 798379,55

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Ecart	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés						
- Autres charges externes	6 946		719		6 227	856,06
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	6 946		719		6 227	866,06
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	(6 946)		(719)		(6 227)	-866,0
+ Subventions						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	1 601		43		1 557	N/S
- Salaires						
- Cotisations sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(8 546)		(762)		(7 784)	N/S
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante						
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	2 060				2 060	
RÉSULTAT EXPLOITATION	(10 606)		(762)		(9 844)	N/S
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	206 888		32 625		174 263	534,14
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	123				123	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	196 159		31 863		164 296	515,64
Produits exceptionnels			363		(363)	-100,0
- Charges exceptionnelles						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			363		(363)	-100,0
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	44 798		663		44 135	N/S
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	151 361		31 563		119 798	379,55

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Montant net du chiffre d'affaires						
Marge commerciale						
Production de l'exercice						
Production de l'exercice + Marge commerciale						
Autres charges externes	6 946		719		6 227	866,06
LOCATIONS	5 400				5 400	
CHARGES LOCATIVES ET COPROP.	624				624	
HONORAIRES	450		450			0,10
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	43				43	
SERVICES BANCAIRES	428		269		159	59,21
Valeur ajoutée produite	(6 946)		(719)		(6 227)	-866,06
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 601		43		1 557	N/S
TAXE FONCIERE	1 601				1 601	
DRT ENREGT ET TIMBRE			43		(43)	-100,00
Excédent brut d'exploitation	(8 546)		(762)		(7 784)	N/S
Autres charges	2 060				2 060	
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICE	972				972	
CHARGES DIV GESTION COURANTE	1 055				1 055	
PENALITES ET AUTRES CHARGES	33				33	
Résultat d'exploitation	(10 606)		(762)		(9 844)	N/S
Total des produits financiers	206 888		32 625		174 263	534,14
PRODUITS DE PARTICIPATION	206 888		32 625		174 263	534,14
Total des charges financières	123				123	
INTERETS AGIOS	123				123	
Résultat courant avant impôts	196 159		31 863		164 296	515,64
Produits exceptionnels			363		(363)	-100,00
PROD.EXCEPT /OPER.GESTION			363		(363)	-100,00
Résultat exceptionnel			363		(363)	-100,00
Impôts sur les bénéfices	44 798		663		44 135	N/S
IMPOTS STE	44 798		663		44 135	N/S
Résultat de l'exercice	151 361		31 563		119 798	379,55

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **210 337 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 206 888 euros** et un total **charges de 55 527 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 151 361 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Changement de réglementation comptable – Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'exercice est le premier au cours duquel l'entité applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Ce règlement introduit notamment une nouvelle présentation des postes du bilan et du compte de résultat ainsi qu'une redéfinition du résultat exceptionnel.

Conformément aux dispositions du PCG, les montants de l'exercice précédent sont présentés **tels qu'ils ont été arrêtés**, sans retraitement, en respectant le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

En conséquence, **certaines postes ne sont pas directement comparables** d'un exercice à l'autre. Ce changement de réglementation n'a pas d'incidence sur les écritures comptables ou sur les méthodes d'évaluation appliquées par l'entité.

Les principales méthodes utilisées sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles			2 187		2 187	
Total immobilisations financières	41 240		10 732		51 972	
TOTAL	41 240		12 919		54 160	

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles		2 187	2 187	
TOTAL		2 187	2 187	

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2025
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		7 800,00	1,0000	7 800,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		7 800,00	1,0000	7 800,00

Créances

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé				
Actif circulant et charges constatées d'avances		209 260	209 260	
TOTAL		209 260	209 260	

Dettes

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489	489		
Dettes fiscales et sociales	44 798	44 798		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 109	5 109		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	50 396	50 396		

Plusieurs postes du Bilan

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé Bilan Actif Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Dettes Bilan Passif Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes versés sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
Résultat courant		196 159		196 159
Résultat exceptionnel (et participation)				
Résultat comptable		196 159		196 159

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

	31/12/2025
Résultat de l'exercice	151 361
Impôt sur les bénéfices	44 798
Résultat avant impôts	196 159
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	196 159

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Etat exprimé en euros	31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :
- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

--

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

31/12/2025

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

--

Effectif moyen

31/12/2025	Interne	Externe
------------	---------	---------

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE
Cadres & professions intellectuelles supérieures
Professions intermédiaires
Employés
Ouvriers
TOTAL

--

--

Identité de la société Mère

31/12/2025

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Capital	% Détenu

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS
FISCAUX



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL ALSEA			
SIRET 80413229800022			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
161 RESIDENCE GONTRAND SABLIER RUE DES CITES UNIES 97110 POINTE A PITRE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Activités immobilières	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 153 692 Bénéfice imposable à 15% 42 500	
		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	
		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition		Chiffre d'affaires	
Taux d'imposition			
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SEGRETIER ADEMAR ET ASSOCIES Bergevin			
Centre d'affaires 97110 POINTE-A- PITRE Tél : 0590917841			
Identité du déclarant :			
Date :		Lieu :	
Qualité et nom du signataire :			
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SARL ALSEA		161 RESIDENCE GONTRAND SABLIER		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		RUE DES CITES UNIES		97110 POINTE A PITRE			
SIRET		8 0 4 1 3 2 2 9 8 0 0 0 2 2		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N+1 clos le	
				31122025		31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			41 240
	Total I (5)	044		048			41 240
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070			
		072	209 260	074	209 260		130
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 077	086	1 077		1 166
	Total II	096	210 337	098	210 337		1 296
	Total général (I + II)	110	210 337	112	210 337		42 536
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N+1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 800		7 800	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		780		780	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134				(756)	
	Résultat de l'exercice	136		151 361		31 563	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		159 941		39 387	
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		489		977	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		44 798		663	
	Comptes courants d'associés	173		5 109		1 509	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		50 396		3 149		
Total général (I + II + III)	180		210 337		42 536		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	12 919	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ALSEA		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2025	
				Exercice N-1 clos le 31/12/2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	6 946
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 601
	Rémunérations du personnel *			250	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al 3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux dépréciations			256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	2 060	
	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	10 606
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(10 606)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	206 888
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	123
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	348		306	44 798
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	151 361
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	151 361
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	44 798
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	33
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)			986	
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)			989		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
Investissements et souscriptions outre-mer			344		
Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993		
Zone franche urbaine (44 octies A)			987		
Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)			127		
Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)			181		
Créance due au report en arrière du déficit			346		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies E)			649		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)			655		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			656		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies H)			657		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies I)			658		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies J)			659		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies K)			660		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies L)			661		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies M)			662		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies N)			663		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies O)			664		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies P)			665		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies Q)			666		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies R)			667		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies S)			668		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies T)			669		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies U)			670		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies V)			671		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies W)			672		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies X)			673		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies Y)			674		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies Z)			675		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AA)			676		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AB)			677		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AC)			678		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AD)			679		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AE)			680		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AF)			681		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AG)			682		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AH)			683		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AI)			684		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AJ)			685		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AK)			686		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AL)			687		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AM)			688		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AN)			689		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AO)			690		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AP)			691		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AQ)			692		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AR)			693		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AS)			694		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AT)			695		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AU)			696		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AV)			697		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AW)			698		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AX)			699		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AY)			700		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies AZ)			701		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BA)			702		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BB)			703		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BC)			704		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BD)			705		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BE)			706		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BF)			707		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BG)			708		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BH)			709		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BI)			710		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BJ)			711		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BK)			712		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BL)			713		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BM)			714		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BN)			715		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BO)			716		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BP)			717		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BQ)			718		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BR)			719		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BS)			720		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BT)			721		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BU)			722		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BV)			723		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BW)			724		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BX)			725		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BY)			726		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies BZ)			727		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CA)			728		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CB)			729		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CC)			730		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CD)			731		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CE)			732		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CF)			733		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CG)			734		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CH)			735		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CI)			736		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CJ)			737		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CK)			738		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CL)			739		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CM)			740		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CN)			741		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CO)			742		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CP)			743		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CQ)			744		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CR)			745		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CS)			746		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CT)			747		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CU)			748		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CV)			749		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CW)			750		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CX)			751		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CY)			752		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies CZ)			753		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DA)			754		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DB)			755		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DC)			756		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DD)			757		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DE)			758		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DF)			759		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DG)			760		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DH)			761		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DI)			762		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DJ)			763		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DK)			764		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DL)			765		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DM)			766		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DN)			767		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DO)			768		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DP)			769		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DQ)			770		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DR)			771		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DS)			772		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DT)			773		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DU)			774		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DV)			775		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DW)			776		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DX)			777		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DY)			778		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies DZ)			779		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EA)			780		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EB)			781		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EC)			782		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies ED)			783		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EE)			784		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EF)			785		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EG)			786		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EH)			787		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EI)			788		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EJ)			789		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EK)			790		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EL)			791		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EM)			792		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EN)			793		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EO)			794		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EP)			795		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EQ)			796		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies ER)			797		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies ES)			798		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies ET)			799		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EU)			800		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EV)			801		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EW)			802		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EX)			803		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EY)			804		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies EZ)			805		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FA)			806		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FB)			807		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FC)			808		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FD)			809		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FE)			810		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FF)			811		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FG)			812		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FH)			813		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FI)			814		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FJ)			815		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FK)			816		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FL)			817		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FM)			818		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FN)			819		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FO)			820		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FP)			821		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FQ)			822		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FR)			823		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FS)			824		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FT)			825		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FU)			826		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FV)			827		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FW)			828		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FX)			829		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FY)			830		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies FZ)			831		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GA)			832		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GB)			833		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GC)			834		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GD)			835		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GE)			836		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GF)			837		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GH)			838		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GI)			839		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GJ)			840		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GK)			841		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GL)			842		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GM)			843		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GN)			844		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GO)			845		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GP)			846		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GQ)			847		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GR)			848		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GS)			849		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GT)			850		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GU)			851		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GV)			852		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GW)			853		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GX)			854		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GY)			855		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies GZ)			856		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HA)			857		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HB)			858		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HC)			859		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HD)			860		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HE)			861		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HF)			862		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HG)			863		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HH)			864		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HI)			865		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HJ)			866		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HK)			867		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HL)			868		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HM)			869		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HN)			870		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HO)			871		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HP)			872		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HQ)			873		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HR)			874		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HS)			875		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HT)			876		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HU)			877		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HV)			878		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HW)			879		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HX)			880		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HY)			881		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies HZ)			882		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IA)			883		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IB)			884		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IC)			885		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies ID)			886		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IE)			887		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IF)			888		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IG)			889		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IH)			890		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies II)			891		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IJ)			892		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IK)			893		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IL)			894		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IM)			895		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IN)			896		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IO)			897		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IP)			898		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IQ)			899		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IR)			900		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IS)			901		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IT)			902		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IU)			903		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IV)			904		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IW)			905		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IX)			906		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IY)			907		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies IZ)			908		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JA)			909		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JB)			910		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JC)			911		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JD)			912		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JE)			913		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JF)			914		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JG)			915		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JH)			916		
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies JI)			917		

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2025

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	33
Totalisation	33

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2026

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ALSEA										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472	2 187	474	2 187	476											
		Immobilisations financières		480	41 240	482	10 732	484	51 972	486											
		TOTAL		490	41 240	492	12 919	494	54 160	496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497		498		499											
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562	2 187	564	2 187	566											
		TOTAL		570		572	2 187	574	2 187	576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595												
		TOTAL			596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2025**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septes
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALSEA

Néant ☐

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

III

DIVERS

IV

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 31/12/2025

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐

Désignation de l'entreprise : SARL ALSEA

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025

Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	1 546
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2 060
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	3 606

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(3 606)
-----------------------------	------------------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 80413229800022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALSEA

ADRESSE (voie) 161 RESIDENCE GONTRAND SABLIER RUE DES CITES UNIES

CODE POSTAL 97110 VILLE POINTE A PITRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	7 800
TOTALISATION	905	4	TOTALISATION	906	7 800

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ADELAIDE Prénom(s) AMEDEE
Nom d'usage ADELAIDE % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 3 900
Naissance : Date 20031946 N° département 971 Commune MOULE Pays FRANCE
Adresse : N° 3 Voie RUE FREBAULT
Code postal 97110 Commune POINTE A PITRE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille ADELAIDE Prénom(s) LAURENT
Nom d'usage ADELAIDE % de détention 16,67 Nb de parts ou actions 1 300
Naissance : Date 18061969 N° département 971 Commune POINTEAPITRE Pays FRANCE
Adresse : N° 17 Voie RUE VICTOR HUGO
Code postal 97110 Commune POINTE A PITRE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3/1/2025

N° SIRET 80413229800022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALSEA

ADRESSE (voie) 161 RESIDENCE CONTRAND SABLIER RUE DES CITES UNIES

CODE POSTAL 97110 VILLE POINTE A PITRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	7 800
TOTALISATION	905	4	TOTALISATION	906	7 800

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ADELAIDE Prénom(s) SYLVIE
Nom d'usage ADELAIDE % de détention 16,67 Nb de parts ou actions 1 300
Naissance : Date 18061969 N° département 971 Commune POINTEAPITRE Pays FRANCE
Adresse : N° 17 Voie RUE VICTOR HUGO
Code postal 97110 Commune POINTE A PITRE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom de famille ADELAIDE Prénom(s) ELISABETH
Nom d'usage ADELAIDE % de détention 16,67 Nb de parts ou actions 1 300
Naissance : Date 13121972 N° département 971 Commune POINTEAPITRE Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie RES DU VIEUX MOULIN
Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 80413229800022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALSEA

ADRESSE (voie) 161 RESIDENCE GONTRAND SABLIER RUE DES CITES UNIES

CODE POSTAL 97110 VILLE POINTE A PITRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique ☐ Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

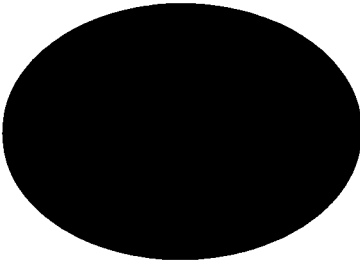
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

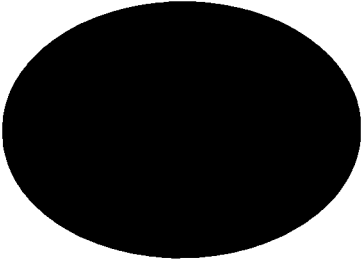
----- **Déclaration de la valeur ajoutée - 1330C**

Bilans Comparatifs

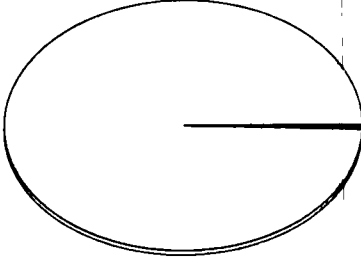
	Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
	Règlement ANC 2022-06 Etat en valeurs nettes			
■ 1 - Immobilisations nettes		8 615 84,86	41 240 96,95	
■ 2 - Valeurs d'exploitation				
□ 3 - Réalisable		39 0,38	130 0,31	209 260 99,49
■ 4 - Disponible		1 498 14,76	1 166 2,74	1 077 0,51
TOTAL ACTIF		10 152 100,00	42 536 100,00	210 337 100,00



31/12/2023

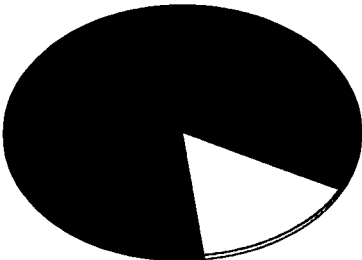


31/12/2024

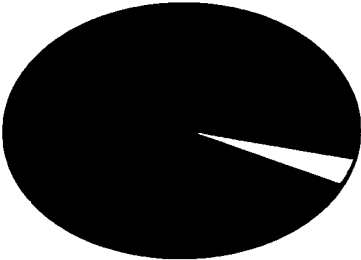


31/12/2025

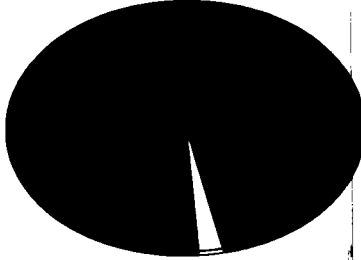
	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
■ 5 - Capitaux propres	7 824 77,07	39 387 92,60	159 941 76,04
■ 6 - Provisions pour risques et charges			
□ 7 - Emprunts à long et moyen terme	1 529 15,06	1 509 3,55	5 109 2,43
■ 8 - Exigible à court terme	799 7,87	1 640 3,86	45 287 21,53
□ 9 - Concours bancaires courants			
TOTAL PASSIF	10 152 100,00	42 536 100,00	210 337 100,00



31/12/2023



31/12/2024



31/12/2025

Explication de la Trésorerie

Règlement ANC 2022-06	Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
	En valeurs brutes				
Fonds de roulement net		738	(344)	165 050	
Besoin en fonds de roulement		(760)	(1 510)	163 973	
TRESORERIE NETTE		1 498	1 166	1 077	

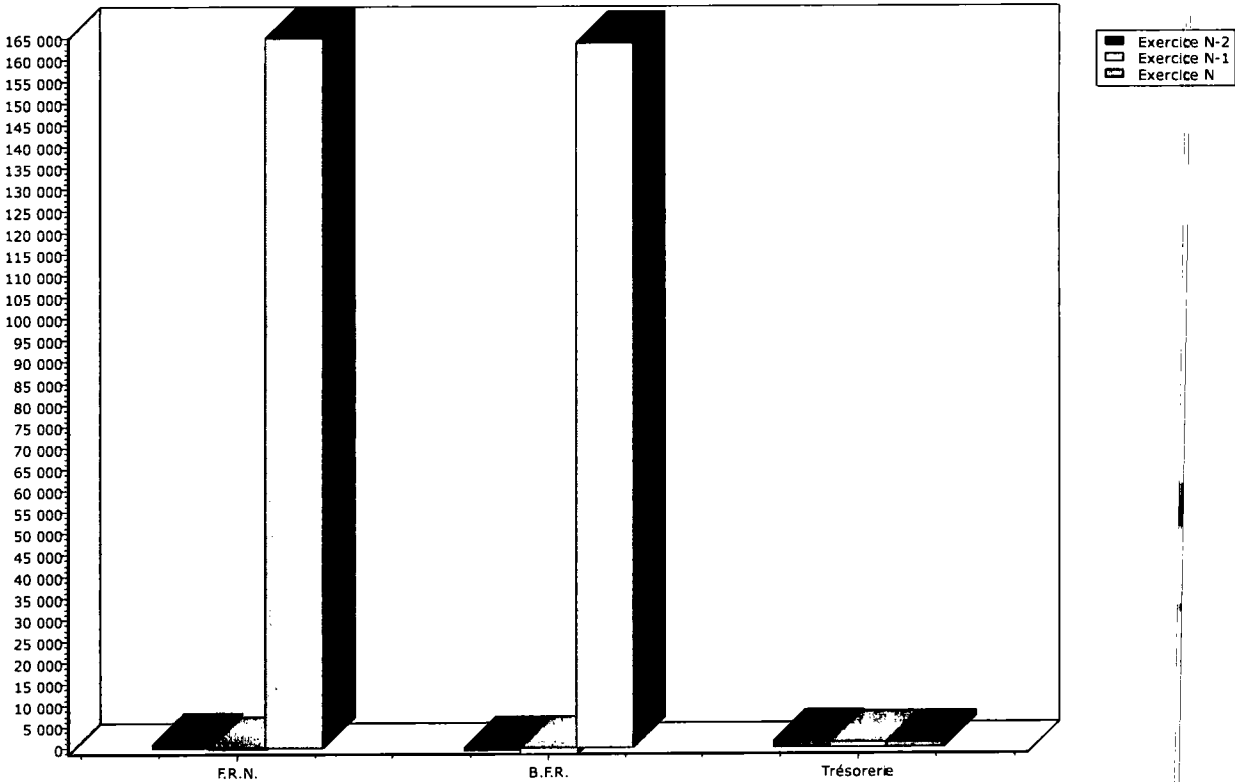


Tableau des Emplois et Ressources

Règlement ANC 2022-06		Etat exprimé en euros Etat en valeurs brutes	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Immobilisations incorporelles		2 187	
	Immobilisations corporelles		10 732	43 357
	Immobilisations financières			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		30 807	
	Remboursements de dettes financières (b)			20
TOTAL DES EMPLOIS			43 727	43 377
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)		(8 546)	(762)
	+ Autres produits (d'exploitation)		2 060	
	- Autres charges (d'exploitation)			
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
	+ Produits financiers		206 888	32 625
	- Charges financières		123	
	+ Produits exceptionnels			363
	- Charges exceptionnelles			
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		44 798	663
	- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE			151 361	31 563
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice		151 361	31 563
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :			
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		50 092	10 732
	Augmentation des capitaux propres :			
	Augmentation de capital ou apports			
	Augmentation des autres capitaux propres			
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		3 600	
TOTAL DES RESSOURCES			205 054	42 295
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			161 327	(1 082)

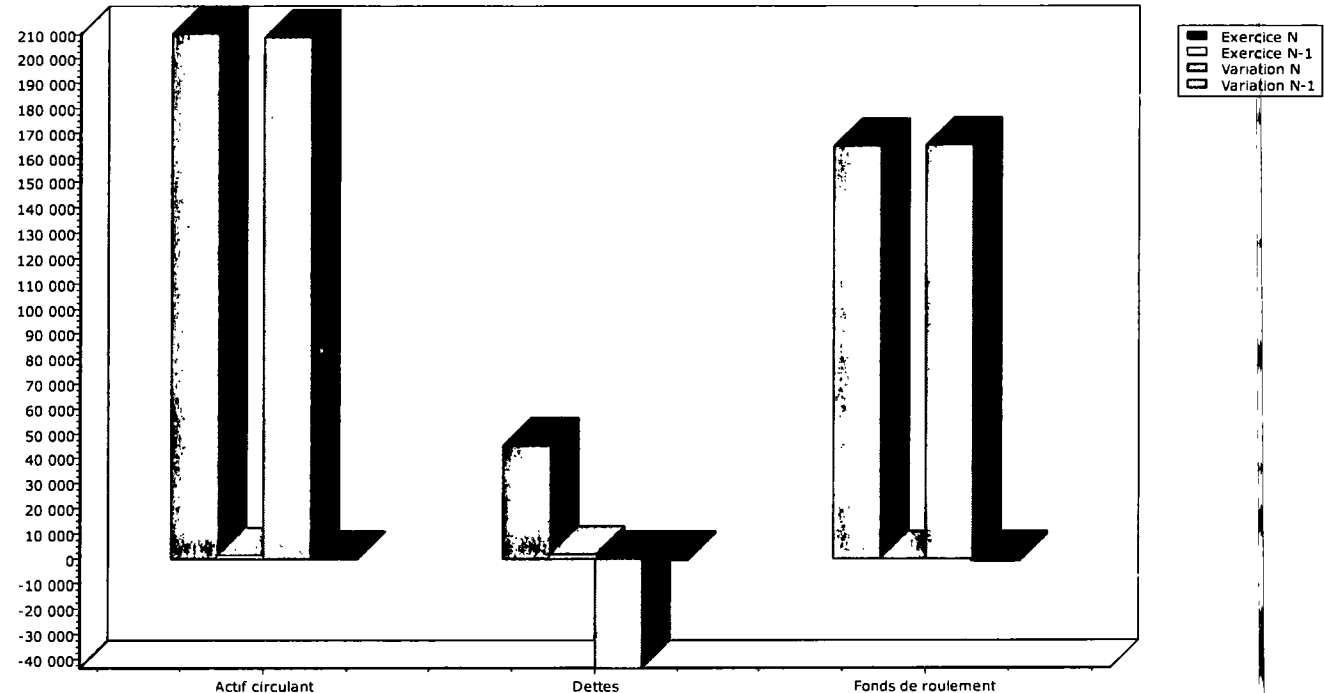
(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(c) Hors primes de remboursement des obligations

Détermination de la
capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(8 546)	(762)	(944)	
+ Autres produits (d'exploitation)				
- Autres charges (d'exploitation)	2 060			1
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
+ Produits financiers	206 888	32 625		
- Charges financières	123			4 707
+ Produits exceptionnels		363		
- Charges exceptionnelles				
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion				
- Impôts sur les bénéfices	44 798	663		
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	151 361	31 563	(5 651)	

Tableau de Fonds de Roulement

Etat exprimé en euros Etat en valeurs nettes Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Variation	Variation
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients				
	Autres créances	130	209 260	209 130	92
	Disponibilités	1 166	1 077	(89)	(332)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 296	210 337	209 041	(241)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	977	489	489	(489)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	663	44 798	(44 135)	(353)
	Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque				
	TOTAL DETTES	1 640	45 287	(43 647)	(841)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(344)	165 050	165 394	(1 082)



Analyse fonctionnelle du bilan

Règlement ANC 2022-06		Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
		Etat en valeurs nettes				
EMPLOIS STABLES						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières				41 240	(41 240)	-100,00
Frais d'émission des emprunts						
Total emplois stables				41 240	(41 240)	-100,00
RESSOURCES STABLES						
Capital et réserves			8 580	7 824	756	9,66
Résultat			151 361	31 563	119 798	379,55
Subventions investissements						
Provisions réglementées						
Provisions risques et charges						
Comptes courants d'associés			5 109	1 509	3 600	238,60
Emprunts et dettes assimilés						
Total ressources stables			165 050	40 896	124 154	303,58
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			165 050	(344)	165 394	N/S
EMPLOIS CIRCULANTS						
Stocks de matières et marchandises						
Stocks en cours de produits						
Avances et acomptes						
Clients et comptes rattachés						
Effets escomptés						
Autres créances d'exploitation			209 260	130	209 130	N/S
Comptes de régularisation						
Total de l'actif circulant			209 260	130	209 130	N/S
RESSOURCES CIRCULANTES						
Avances reçues						
Fournisseurs et comptes rattachés			489	977	(489)	-50,00
Dettes fiscales et sociales			44 798	663	44 135	N/S
Autres dettes						
Comptes de régularisation						
Total du passif circulant			45 287	1 640	43 647	N/S
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			163 973	(1 510)	165 483	N/S
Disponibilités			1 077	1 166	(89)	-7,60
Valeurs mobilières de placement						
Total trésorerie active			1 077	1 166	(89)	-7,60
Concours bancaires						
Effets escomptés						
Total trésorerie passive						
TRESORERIE NETTE			1 077	1 166	(89)	-7,60
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			165 050	(344)	165 394	N/S

ALSEA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 21 Mai 2026

L'an Deux Mille Vingt Six,
le Vingt et Un Mai à 16 heures et 15 minutes,
les associés de la Société
«ALSEA »
société à responsabilité limitée,
au capital **7 800 euros**
dont le siège social est 161 Résidence Gontran Sablier, rue des Citées Unies 97110 POINTE-A-PITRE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, sous le **numéro 2014 B 822**
se sont réunis au siège de la société sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Amédée ADELAIDE**, propriétaire de 3900 parts numérotées de 1 à 3900, Gérant ;

Le Président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur ADELAIDE Amédée, propriétaire de 3 900 parts numérotées de 1 à 3900

Monsieur ADELAIDE Laurent, propriétaire de 100 parts numérotées de 7 501 à 7 600
et de 1 200 parts numérotées de 3 901 à 5 100,
Soit un total de 1300 parts sociales

Madame ADELAIDE Sylvie, propriétaire de 100 parts numérotées de 7 601 à 7 700
et de 1 200 parts numérotées de 5 100 à 6 300
Soit un total de 1300 parts sociales

Madame ADELAIDE Elisabeth, propriétaire de 100 parts numérotées de 7 701 à 7800
et de 1 200 parts numérotées de 7 501 à 7 600
Soit un total de 1300 parts sociales

Soit un total de parts représentées de : 7 800 parts.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de la moitié des parts sociales présentent ou représentées.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion ;
- les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui figure sur les convocations, à savoir :

- 1) Examen des comptes arrêtés au 31 Décembre 2025
- 2) Questions diverses

Puis il passe à l'ordre du jour

Point 1 : Examen des Comptes arrêtés au 31/12/2025

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.
Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

Première résolution :

La collectivité des associés approuve le rapport de la Gérance concernant l'exercice social arrêté au 31 Décembre 2025.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

La collectivité des associés approuve les Comptes de l'exercice social arrêtés au 31 Décembre 2025.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit, le résultat de l'exercice :
- Résultat de l'exercice 151 361,00 EUR
- Distribution de dividendes..... 100 000,00 EUR
- Report à nouveau 51 361,00 EUR
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés, donne quitus à la Gérance pour sa gestion, concernant l'exercice social arrêté au 31 Décembre 2025
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 2 : QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures et 58 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par le gérant et les associés présents.

*copie certifiée conforme
à l'original
le 22/05/2026.
H. Delaïde*

*Le gérant ADELAÏDE
Elisabeth ADELAÏDE
M. Delaïde*

*S. ADELAÏDE
A. ADELAÏDE*